

Travaux en secteurs protégés

Aux abords des monuments historiques, tout projet d'urbanisme est soumis pour avis à l'architecte des bâtiments de France : construction, aménagement, modification d'une construction... Retrouvez la liste des monuments historiques inscrits ou classés sur le territoire de Brest métropole et les démarches administratives à réaliser.





Aux abords des monuments historiques (dans un rayon de 500 mètres ou dans un périmètre délimité pour mieux refléter la réalité de la covisibilité du monument), toute autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à l'architecte des bâtiments de France (ABF). Celui-ci peut donner ou non son accord sur le projet, ou assortir celui-ci de prescriptions afin de garantir un traitement qualitatif contribuant à la mise en valeur du patrimoine et des abords du monument.

Les abords des monuments historiques

Voici la liste des monuments historiques inscrits ou classés sur la métropole qui génèrent un périmètre de protection :

- > Gouesnou : église Saint Gouesnou, arc de triomphe et fontaine, ruines du château de Mesléan
- > Guipavas : église Saint-Pierre et Saint-Paul et Clocher et façade de la chapelle Notre Dame du Rhun (périmètre délimité des abords)
- > Plougastel Daoulas : Calvaire, chapelle Saint Guénolé, chapelle Saint Jean
- > Le Relecq Kerhuon : Façade sud du manoir de Lossulien et sa chapelle
- > Brest : le château, le Bâtiment aux Lions, la Villa Mathon, l'Hôpital Morvan, l'église Saint-Louis, la gare (périmètres inclus dans le périmètre de l'AVAP), l'église Sainte-Thérèse du Landais (périmètre délimité des abords), l'auberge de jeunesse (périmètre délimité des abords)
- > Sur Guilers : les tumulus de Kerebars (périmètre de protection modifié)

Pour connaître les périmètres de protection liés aux monuments historiques sur la métropole, rendez-vous sur l'outil cartographique de Brest métropole, sélectionner la couche du PLU facteur 4 /PLUI/Annexe graphique 3 - Patrimoine : [outil cartographique](#) ↗.

Démarches administratives

Les démarches à effectuer sont les mêmes que pour le droit commun (dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable selon les travaux envisagés). Il sera nécessaire cependant de joindre un exemplaire supplémentaire de votre dossier.

Le délai d'instruction de la demande est également prolongé d'un mois.

Retrouvez toutes les informations sur le dépôt d'une [autorisation d'urbanisme](#).

Pour vous aider dans vos projets de travaux, les architectes conseil de Brest métropole peuvent vous recevoir pendant leurs permanences. Gratuit, sur rendez-vous, ce conseil personnalisé permettra de vous accompagner pour concevoir un projet bien inséré dans son environnement, répondant à vos attentes et aux contraintes réglementaires. Le rendez-vous peut s'envisager en amont du projet ou pour étudier les plans d'un projet déjà esquissé et doit être pris auprès du Conseil Architectural et Urbain.

Horaires d'ouverture du Conseil architectural et urbain

- > Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00*
- > Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**Fermeture à 16h30 pendant les congés scolaires de Noël et d'été*

Contact

Conseil architectural et urbain de Brest métropole

24, rue Coat-ar-Gueven
29200 Brest

☎ 02 98 33 50 50

@ cau@brest-metropole.fr

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

✖ EFFACER

✓ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **17 février 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02.98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02.98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter

Personnaliser